



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 décembre 2022

Délibération n° 7-27-2022

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE.

Excusé : Jérôme VARANGLE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Objet :

RESIDENCE AUTONOMIE

ADOPTION DU NOUVEAU CONTRAT DE SEJOUR

Exposé des motifs :

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le contrat de séjour de la Résidence Autonomie n'ayant pas été revu depuis mai 2012, il est apparu nécessaire de le mettre à jour.

Ce contrat de séjour, conclu entre le locataire et le CCAS, a pour but de définir les conditions générales d'occupation du logement.

Nous trouvons ainsi différentes rubriques telles que :

- Les conditions d'admissions
- La description des prestations
- L'entretien, aménagement et transformations du logement
- L'état des lieux
- Les prestations communes facultatives
- Les conditions financières
- Le dépôt de garantie
- La résiliation du contrat de séjour

Après lecture du document, les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer

Délibération :

Les membres du Conseil d'administration considérant que le projet soumis à leur approbation n'appelle aucune observation particulière de leur part.

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 21 mai 2012,

- **ACCEPTE** le nouveau contrat de séjour de la Résidence Autonomie Lyliane Carpentier tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **CHARGE** le Directeur de la Résidence Autonomie de sa mise en œuvre.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER



The image shows a blue circular official stamp. The text around the perimeter of the stamp reads "VILLE DE CHARENTON LE PONT" at the top and "CCAS" at the bottom. In the center of the stamp, the word "VAGNER" is printed. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, starting from the bottom left and extending upwards and to the right.